

**COMMUNE DE JENLAIN**  
**République française, Département du Nord**  
**Arrondissement d'Avesnes sur Helpe**

**COMPTE RENDU**

Séance ordinaire du 3 juillet 2024, convocation en date du 25 juin.

Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 13

L'an deux mille vingt quatre le mercredi 3 juillet à 18h30 , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, SZABLA, DERCHEZ, GILLARD, GRAVEZ Carine. GRAVEZ J L, TERPOORTER, HOUZIAUX, BULTOT

Absence excusée de M. Langlet qui donne pouvoir à Mme Legrand

Absence excusée de Mme Henniaux

Absence non excusée de M. Mendola

Secrétaire de séance : Mme Terpoorter

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 12 avril 2024

aucune objection

vote : 13 pour

**Ordre du jour**

**1 - Enquête Publique ZAER / Loi APER**

Zone Accélération des énergies renouvelables

Suite au travail de la commission réunie en juin et aux résultats de l'enquête publique, il est proposé de respecter la proposition du parc de l'Avesnois toujours consultable en mairie, à savoir le refus de l'implantation de stations de méthanisation et de l'implantation d'éoliennes (moyens et grands mâts). Les panneaux photovoltaïques sont autorisés sur les habitations et non en « plaine »

Les pompes à chaleur devront être installées par un professionnel pour éviter les problèmes de voisinage.

Vote : 13 pour

Les décisions doivent être transmises à toutes les autorités administratives notamment celles qui gèrent le plan d'occupation des sols. La nouvelle carte doit être consultable par la population.

**2 - Questionnaire PLUi**

Prochaine révision du PLUi 2029 / bilan des réponses du questionnaire

- Problèmes des restrictions imposées par les A.B.F.

-Autorisation au cas par cas pour les constructions en second rideau.

-Projets d'emplacements (extension du cimetière, nouveau parking du stade, extension cour de récréation, regroupement scolaire, nouvelle cantine, aire de jeux pour enfants)

-Logements vacants recensés

-Projet de bégainage maintenu à l'espace Calonne

-Projets de trottoirs ou/et pistes cyclables (route de Sebourg et route de Bavay)

**3 - Obligation du tri des déchets hors foyers**

Les collectivités sont tenues d'installer un dispositif pour le tri des déchets dans les espaces publics.(consommation « nomade »)

Il est proposé d'installer ce dispositif à certains endroits stratégiques du Village.

Réponse favorable pour l'appel d'offres

Vote : 13 pour

#### **4 - Presbytère**

Il est proposé de revoir le prix de vente à la baisse.

Vote : 13 pour

#### **5 - Plan création d'espaces sportifs au sein de cours d'école**

M. le Maire demande l'autorisation :

- de déposer un projet d'installation de jeux sportifs (+ traçage) dans la cour de récréation de l'école primaire (coût approximatif 6000 euros)

- de déposer une demande de subvention pour l'installation de ces jeux (appel à petits projets par l'Etat pendant l'année des jeux olympiques)

- de solliciter l'agence nationale des sports

Devis en attente. Reste à charge pour la commune si accord de subvention : environ 1000 euros

Vote : 13 pour

#### **6 - Certificats d'économie d'énergie / Mairie annexe et APC**

M. le maire demande l'autorisation de procéder à une étude thermique qui permet d'obtenir des chèques économie d'énergie (bâtiment de la future mairie annexe) et faire la demande de subvention.

vote : 13 pour

#### **7 - Subvention S.E.A.A.**

Le conseil autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du S.E.A.A. pour l'installation des panneaux photovoltaïques

Vote : 13 pour

#### **8 - Mandat du CDG59 : mise en concurrence d'assurance des risques statutaires**

Le centre de gestion propose une mise en concurrence des prestataires d'assurance pour obtenir de meilleures conditions. Demande d'autorisation

Vote : 13 pour

### **Questions diverses**

#### **1. Tarifs API**

La société API a signifié une augmentation de ses tarifs. Le conseil a décidé de geler les prix de la prestation méridienne à la rentrée pour ne pas impacter les familles.

Le conseil sera consulté en janvier pour le même ordre du jour.

Il est proposé de ne plus accepter à la rentrée de septembre 2024 à la cantine et à la garderie les enfants dont les parents n'auraient pas payé les prestations de l'année scolaire 2023-2024.

Les familles seront évidemment prévenues le plus rapidement possible.

#### **2. Mission Santé Publique**

Proposition d'une information publique pour bien choisir sa mutuelle. Démarche de conseils et d'aides par l'association M.I.S.S

#### **3. Travaux mairie annexe et agence postale**

M. le Maire fait le point sur l'évolution des travaux.

Fin de séance à 20h45

Le maire, Johan Dremaux

